



Annick Le Loch

Députée du Finistère



La lettre de la députée janvier 2015

Croissance en berne, chômage et déficits publics en hausse, voici l'héritage que la droite nous a légué en 2012. La crise économique n'y est certes pas étrangère mais ce sont bien les choix politiques opérés entre 2007 et 2012 qui ont aggravé la situation et fragilisé notre modèle social.

C'est avec détermination et sens des responsabilités que le Gouvernement s'est attelé à l'ouvrage : redresser la France, en investissant pour l'avenir tout en garantissant les protections.

Sommaire

pages 2-3

REDRESSER LA FRANCE

pages 4-5

INVESTIR POUR L'AVENIR

pages 6-7

GARANTIR LES PROTECTIONS

page 8

DÉPUTÉE AU QUOTIDIEN

Redresser la France, c'est mener des réformes structurelles qui rompent avec les conservatismes et bousculent les corporatismes. C'est contenir la dépense publique et créer les conditions permettant de stimuler la croissance et l'emploi.

Investir pour l'avenir, c'est se projeter au-delà de l'échéance de 2017. C'est repenser notre modèle de production, préserver durablement notre modèle social, assurer la soutenabilité de notre croissance, anticiper les mutations de la société et poursuivre la construction du projet européen. En réformant l'école en profondeur, en faisant de la France le pays de l'excellence environnementale ou encore en soutenant l'agriculture et la pêche qui sont des piliers de notre souveraineté alimentaire, nous y travaillons avec force.

Garantir les protections, c'est s'attaquer aux injustices sociales en résorbant les inégalités. La réforme des retraites juste et solidaire, la rénovation de notre politique familiale, l'affirmation de nouvelles solidarités à l'égard de nos aînés, l'accompagnement des plus fragilisés vers l'emploi, la préservation de notre système de santé, la défense du consommateur et des petits producteurs,... sont autant de protections que nous avons actées.

Tel est le résultat de notre action. Une action qui, à l'heure du zapping permanent, et de la montée de l'extrême droite dont la ligne de mire est le repli sur soi et la régression en toutes sphères, me semble mériter de vous être restituée au cap franchi de la mi-mandat.

Au-delà des informations que je diffuse régulièrement sur mon site internet, **c'est par cette lettre que je souhaite aujourd'hui m'adresser à vous**. Parce qu'il m'importe de vous rendre compte de l'exécution du mandat de députée que vous m'avez confié, un mandat passionnant et exigeant dans lequel je m'investis pleinement, sans cumul. Un mandat que j'assume avec le souci constant d'écrire la loi dans le seul intérêt du pays, en m'imprégnant des échanges que j'ai avec vous et des besoins du territoire.

Certains pensent que nous n'allons pas assez vite, d'autres pas assez loin, quand d'autres encore aspirent à un retour en arrière. Nous croyons au rassemblement, nous croyons au dialogue. Et nous travaillons sans relâche à **construire une économie plus forte et une société plus juste**. Dans la réussite de cette ambition collective, je prends toute ma part.

A toutes et à tous, j'adresse mes meilleurs vœux de bonheur, de réussite personnelle et collective, et de santé pour cette nouvelle année.

Bien à vous

Annick LE LOCH
Députée du Finistère
Secrétaire de la commission des affaires économiques de l'Assemblée Nationale

Redresser la France

Gagner la bataille de la compétitivité et de l'emploi

Nous menons la bataille pour la compétitivité et l'emploi par le lancement d'un vaste chantier de réformes. Deux temps essentiels à cette entreprise : le Pacte pour la Croissance, la Compétitivité et l'Emploi annoncé en novembre 2012 qui crée le CICE et le Pacte de Responsabilité annoncé en avril 2014.

ACTE I : LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI (CICE)

L'objectif du CICE est simple : **baisser la fiscalité des entreprises sur les salaires afin de libérer l'activité, l'investissement et l'emploi**. Pour tout salarié payé en-dessous de 2,5 fois le SMIC, les entreprises ont bénéficié d'un allègement de cotisations de 4 % en 2013 et de 6 % en 2014.

Le dispositif est délibérément fléché vers les secteurs de l'économie productive. Ainsi, 70% de la masse salariale des transports, de la métallurgie, de la construction ou de la restauration sont éligibles. Estimé à 10 milliards d'euros par an, le CICE, c'est un véritable **bol d'air** pour la trésorerie des entreprises.



Visite du nouveau laboratoire Recherche et Développement de l'usine Petit Navire

C'est un dispositif qui implique des **contreparties** : la loi interdit que les sommes perçues au titre du CICE soient versées en dividendes ou servent à augmenter la rémunération des dirigeants. C'est vers l'investissement et l'emploi que les entreprises affectent en priorité ces recettes supplémentaires.

ICI EN FINISTÈRE :

au 31 août 2014, 3983 entreprises relevant de l'impôt sur les sociétés ont bénéficié du CICE, pour un montant supérieur à 62 millions d'euros. A l'échelle de la Bretagne, le Finistère représente 25 % des entreprises soutenues au titre du CICE et 32 % du montant versé. Sur le plan national, 417 310 entreprises ont déjà actionné le CICE.

ACTE II : LE PACTE DE RESPONSABILITÉ

Le Pacte de responsabilité allège à la fois la fiscalité des entreprises due à l'Etat et les cotisations patronales dues à la Sécurité Sociale.

Dès 2015, pour tout salarié payé au SMIC, les cotisations patronales seront supprimées. En 2016, une baisse généralisée des cotisations patronales concernera tous les salariés gagnant moins de 3,5 fois le SMIC.

L'impôt sur les sociétés sera progressivement réduit à 28 % d'ici 2020 contre 33 % aujourd'hui.

Le coût du Pacte de responsabilité est estimé à 21 milliards d'euros sur trois ans financé par la réduction des dépenses publiques et la lutte contre la fraude fiscale.

C'est aux entreprises désormais de jouer le jeu afin d'enclencher le cercle vertueux de la croissance et de la création d'emplois. Alors que se négocient les accords inter-branches entre partenaires sociaux, chacun doit prendre sa part de responsabilité.

UNE POLITIQUE ÉCONOMIQUE QUI PRODUIT DES RÉSULTATS

Le coût du travail est désormais moins élevé en France qu'en Allemagne dans l'industrie manufacturière (36,8 €/h contre 38,5 €).

La France est le deuxième pays d'accueil des activités de recherche et développement (source : Agence Française pour les Investissements Internationaux)
2/3 des entreprises auront utilisé le CICE pour investir et/ou embaucher (INSEE).

La justice fiscale, outil au service du redressement



La situation des finances publiques s'est grandement détériorée de 2002 à 2012, pour atteindre des niveaux de déficit considérables. La dette publique a augmenté de 600 milliards d'euros entre 2007 et 2012. L'injustice fiscale, qui constituait la marque de fabrique du gouvernement Fillon, a pesé sur les classes moyennes et populaires, notamment avec la création de 40 nouvelles taxes ; elle a privé l'Etat de précieuses recettes en raison des cadeaux fiscaux faits aux plus fortunés.

Afin de redresser la situation des finances publiques et de préserver la souveraineté financière de la France, nous avons décidé, concernant les particuliers : la création d'une tranche d'imposition supplémentaire de 45 % sur les revenus de plus de 150 000 €, le rétablissement de l'ISF, le plafonnement des niches fiscales à 10 000 €, le plafonnement du quotient familial à 1 500 €, l'imposition des revenus du capital selon le même barème que les revenus du travail,...

En matière de fraude fiscale, plus de 60 mesures nouvelles ont été adoptées depuis 2012. Les recettes de la lutte contre la fraude rapportent désormais à l'Etat plus de 10 milliards par an et la mise en conformité des détenteurs de comptes bancaires à l'étranger, encore 2 milliards l'an passé. C'est cette action volontariste de justice fiscale qui permet de soulager le niveau d'imposition des plus modestes.

Avec le dégel du barème de l'impôt sur le revenu, l'élargissement de la décote appliquée aux premières tranches d'imposition, la réduction de l'impôt sur le revenu intervenue l'été dernier pour tous les contribuables dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 1,1 SMIC (soit 1,25 milliard d'euros déjà restitué à 4,2 millions de ménages), la baisse de l'impôt sur le revenu des classes moyennes en 2015 (portant à 9 millions de ménages les bénéficiaires des allègements d'impôts) ..., **c'est du pouvoir d'achat en plus pour nos concitoyens, c'est du soutien en plus pour la croissance.**

Réduction d'impôt à l'été 2014 :
70 000 foyers fiscaux finistériens en ont bénéficié soit 14 % de foyers concernés

Agir en faveur de l'artisanat, du commerce et des TPE

Des mesures spécifiques ont été adoptées pour le commerce, l'artisanat et les TPE. Le cadre législatif a été adapté afin de mieux soutenir ces secteurs d'activité pourvoyeurs d'emplois de proximité et qui maintiennent le lien social sur nos territoires.

► **Des mesures pour préserver les commerces de proximité et assurer la diversité commerciale :**
rénovation du régime des baux commerciaux pour dynamiser le commerce de proximité, suppression des freins aux reprises d'activité, rénovation du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC), ...

► **Des mesures pour promouvoir la qualité et les savoir-faire des artisans :**
clarification de la qualité d'artisan, renforcement du contrôle des assurances et des qualifications obligatoires, reconnaissance de la spécificité de l'artisanat d'art, ...

► **Des mesures de simplification et d'accompagnement pour les Très Petites Entreprises (TPE) :**

création du régime juridique de la micro-entreprise, soutien au développement des entreprises individuelles, ...

Au début de l'année 2014, j'ai organisé une réunion d'échange et d'information avec les artisans, commerçants et TPE du territoire afin de leur présenter les évolutions projetées et recueillir leurs observations en amont de l'examen du projet de loi "artisanat, commerce et TPE".



Temps d'échanges avec les artisans et commerçants du territoire

Accompagner les mutations économiques



Echange avec Stéphane Le Foll, Ministre de l'Agriculture, lors d'un déplacement en Bretagne

VERS UN NOUVEAU MODÈLE AGRO-ÉCOLOGIQUE FRANÇAIS

Les négociations menées par le Président de la République et le Ministre de l'Agriculture ont permis de **maintenir le budget de la PAC pour la France** à 56 milliards d'euros pour la période 2014/2020 alors que le budget global européen diminue de 12%.

La nouvelle PAC favorise un modèle agricole plus décentralisé et agro-écologique :

- ▶ Meilleure répartition des aides entre les grands et petits agriculteurs
- ▶ Prime aux 52 premiers hectares
- ▶ Conditionnement des aides à la mise en place de pratiques agroenvironnementales

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt amorce un nouveau modèle agro-écologique français grâce à plusieurs actions mobilisatrices : soutien à la transmission des terres, réforme de l'enseignement agricole, lutte contre l'usage des pesticides, création des Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) qui majorent les aides de la PAC aux agriculteurs innovants.

Nous avons également voté la **revalorisation progressive des petites retraites agricoles** pour les exploitants et leurs conjoints. Les retraites devront atteindre un minimum de 75 % du SMIC en 2017 contre 50 % aujourd'hui.



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EST EN MARCHÉ

À l'automne, nous avons adopté en première lecture le texte sur **la transition énergétique pour la croissance verte**, dont les priorités sont :

- ▶ **La lutte contre la précarité énergétique** : crédit d'impôt de 30 % pour les travaux de rénovation énergétique, création du chèque énergie pour aider à payer la facture énergétique des plus modestes,
- ▶ **La diversification du mix énergétique** : baisse progressive du nucléaire à 50 % du mix électrique en 2025 et montée en puissance des énergies renouvelables,
- ▶ **La promotion de la mobilité durable** : superbonus de 10 000 euros pour le remplacement d'une voiture diesel par une voiture électrique et déploiement de bornes de recharge sur tout le territoire.

Dès mars 2013, à l'initiative des députés socialistes, nous avons adopté la **loi pour un système énergétique plus sobre qui étend les tarifs sociaux du gaz à 4,2 millions de foyers** et qui facilite le développement de l'éolien et la gestion à distance de la consommation électrique.

Le gouvernement lance également un grand appel à projet pour aider au financement de 1500 unités de **bio-méthanisation**, ce qui va permettre d'offrir

un complément de revenus aux agriculteurs tout en agissant pour l'environnement. C'est une réelle opportunité pour la Bretagne.

La transition énergétique sur l'Île-de-Sein

L'Île-de-Sein est une **zone non-interconnectée**, c'est-à-dire non reliée au réseau électrique national. Une grande partie de l'énergie consommée par le réseau local est ainsi produite par trois groupes électrogènes fonctionnant avec 420 000 litres de fuel par an. Des initiatives locales proposent de favoriser le passage à l'autonomie énergétique en remplaçant tout ou partie des groupes électrogènes par des éoliennes, des panneaux photovoltaïques et en soutenant la création d'un réseau électrique intelligent. **La transition énergétique est déjà en marche sur l'Île-de-Sein !**



Accueil du Président de la République et des Ministres à l'Île de Sein

PARLER DE LA PÊCHE À PARIS



Quand on est issu comme moi du littoral de l'Ouest Cornouaille, on se fait fort de relayer les attentes des professionnels de la pêche. Les échanges avec les collègues députés ne sont jamais aisés au niveau national car, pour le plus grand nombre, par méconnaissance sûrement, ils sont assimilés à la seule défense d'intérêts locaux.

Or, toutes les filières économiques, juxtaposées dans leur diversité, sont des atouts pour l'économie française en général au regard de leur valeur ajoutée. C'est la **vision que je défends pour la pêche "Made in France"** à chaque fois que l'occasion m'en est donnée. Quand je rapporte les crédits « pêche » du projet de loi de finances, quand j'interviens dans les débats parlementaires consacrés à la politique mari-

time, quand je siège au Conseil supérieur des gens de mer, quand je préside le groupe d'études parlementaire "mer, pêche et souveraineté maritime",...j'insiste sur la nécessité de soutenir la pêche française et fais valoir ses dimensions économiques, sociales et environnementales. La résolution européenne sur la politique commune de la pêche, que l'Assemblée Nationale a adoptée le 7 avril 2013, est une illustration du **soutien des députés Français** à une filière qui est régie depuis des années par la réglementation européenne.



Audition du Ministre Frédéric Cuvillier lors de la présentation des crédits pêche du budget

Agir en faveur de l'éducation et de la formation de la jeunesse

REFONDER L'ÉCOLE

Depuis 2012, **l'école de la République** se trouve enfin remise **au service de la réussite de tous**. Pour résorber la dette éducative laissée par la droite, ce sont 60 000 postes qui sont progressivement recréés dans l'Education Nationale après que 80 000 emplois ont été détruits entre 2007 et 2012.

L'ambition du gouvernement et de la majorité est de mener une **réforme en profondeur** qui irrigue tous les champs : réinvestir dans les moyens humains et la formation des enseignants, donner la priorité à l'école primaire, instaurer de nouveaux rythmes scolaires pour favoriser les apprentissages, renforcer les politiques de réussite éducative, faire entrer l'école dans l'ère du numérique, redéfinir les enseignements et leur évaluation, mieux accompagner les élèves en situation de handicap, améliorer le climat scolaire, ...

C'est bien en agissant avec force en faveur de l'éducation de tous les enfants que nous pourrons **relever les défis d'aujourd'hui et préparer ceux de demain**.



Un temps d'instruction civique avec les élèves de CM1-CM2 de l'école Jules Verne de Douarnenez

De la précarité à l'autonomie



Expérimenté en Finistère, où plus de 1000 jeunes de 18 à 25 ans sont bénéficiaires, le dispositif garantie-jeunes permet de **sortir progressivement d'une grande précarité** grâce à un accompagnement renforcé des missions locales vers un emploi ou une formation et à une aide financière mensuelle qui permet aux jeunes de gagner en autonomie.

Témoignage de Doriane, bénéficiaire finistérienne de la garantie-jeunes :

« La garantie jeunes m'a permis d'apprendre à chercher un emploi sans m'éparpiller, à reprendre confiance en moi. L'aide ne se résume pas à l'emploi car le suivi comporte aussi le médical, le social, le logement et le permis ».

Anticiper l'avenir, intégrer les mutations économiques, assurer le renouvellement des générations dans l'emploi, c'est dans ces buts que nous investissons en faveur des forces vives de demain.

Garantir les protections

RÉFORME DES RETRAITES : JUSTICE ET RESPONSABILITÉ POUR CRÉER DES DROITS NOUVEAUX

La réforme des retraites, issue de la loi du 20 janvier 2014, prévoit des **mesures de justice** pour les femmes, les jeunes, les travailleurs handicapés et en matière de pénibilité au travail. Ce sont des droits nouveaux qui ont été donnés aux assurés, comme l'acquisition d'un trimestre avec 150 heures de Smic au lieu de 200, la validation d'autant de trimestres que de périodes de congé maternité, la possibilité pour les jeunes d'acquérir des trimestres pour les périodes d'étude ou de stages...

Cette année, le compte personnel de **prévention de la pénibilité** sera mis en place. Il permettra à environ 3 millions de salariés du secteur privé de bénéficier d'actions de formation et de droits nouveaux par la prise en compte de l'exposition aux travaux pénibles au cours de leur carrière. Pour des travailleurs qui ont une espérance de vie inférieure de six ans à celle des autres, cette reconnaissance de la pénibilité est une **mesure juste et solidaire**.



AUX CÔTÉS DES FAMILLES

Par la modulation des allocations familiales et le partage du congé parental, **nous modernisons notre politique familiale**.

La modulation introduite à partir de 6000 € de revenus mensuels par foyer permettra de corriger certaines inégalités de notre politique familiale. Le jeu du quotient familial et des abattements fiscaux par enfant profitait prioritairement aux plus aisés, la modulation instaure donc davantage d'équité entre les familles.

Le meilleur partage du congé parental au sein du couple est une réforme qui promeut l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle est soutenue par le plan du gouvernement en faveur de la petite enfance, un plan qui offre **275 000 solutions d'accueil supplémentaires aux familles** (création de 100 000 places en crèche, de 100 000 accueils par les assistants maternels et de 75 000 places en scolarisation dès 2 ans).

La gauche a prouvé son engagement aux côtés

des familles, notamment des familles modestes et des classes moyennes. **Elle a augmenté** de 25 % l'allocation de rentrée scolaire pour 3 millions de familles, de 50 % le complément familial pour 385 000 familles nombreuses, de 25 % l'allocation de soutien familial pour 750 000 familles monoparentales. Ce sont ainsi 2,5 milliards d'euros de plus qui ont été consacrés à la politique familiale depuis deux ans et demi. **Et cet effort va se poursuivre**.



Inauguration de la maison de la petite enfance à Douarnenez



SOUTENIR L'EMPLOI DONT CELUI DES SÉNIORS

Face à la dégradation de la situation de **l'emploi des seniors**, j'ai interpellé régulièrement le gouvernement depuis le 1^{er} janvier 2011, date à laquelle le gouvernement Fillon a supprimé le bénéfice de l'Allocation Equivalent Retraite (AER) pour les demandeurs d'emploi qui présentaient tous leurs trimestres validés pour la retraite mais qui n'avaient pas encore l'âge légal pour y accéder.

Le 6 novembre 2014, le Président de la République a annoncé des mesures fortes destinées aux seniors et **j'ai demandé au Gouvernement** de les préciser lors de la séance des questions d'actualité du 12 novembre dernier.

Ainsi, il m'a été confirmé qu'une **allocation** serait allouée aux demandeurs d'emploi nés en 1954, 1955 et 1956, qui ont toutes leurs annuités pour prétendre à une retraite à taux plein mais pas encore l'âge d'y accéder. Par ailleurs, pour ceux qui n'ont pas encore toutes leurs annuités, un **contrat aidé** leur sera prioritairement proposé afin de les maintenir dans l'emploi tout en continuant à percevoir l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS).

Enfin, sur le modèle des contrats de professionnalisation, le **contrat "nouvelle carrière"** favorisera une meilleure insertion des seniors en entreprise. La majorité mobilise toutes les énergies et actionne tous les leviers pour remporter, en faveur de toutes les catégories touchées, la **bataille contre le chômage**.

PRÉSERVER NOTRE MODÈLE DE SANTÉ SOLIDAIRE



L'accès de tous à des soins de qualité sur l'ensemble du territoire national est une priorité pour le gouvernement et la majorité. De nombreuses mesures sont progressivement déployées pour résorber la désertification médicale qui touche 2 millions de nos concitoyens et pour **lutter contre les inégalités dans l'accès aux soins**.

Les engagements mis en œuvre consistent à faciliter l'installation de jeunes médecins (ex : signature de contrat d'engagement de service public,...), à faire évoluer les conditions d'exercice des professionnels

de santé (ex : développer le travail en équipe,...), à investir dans les territoires isolés (ex : accès aux soins urgents garantis en moins de 30 minutes,...).

L'offre de soins à la population ne saurait s'affranchir de l'impérative sécurité des soins. Tous les hôpitaux ne sont pas en mesure d'assurer toutes les prises en charge dans les mêmes conditions. Pour autant, chacun occupe une place légitime dans le paysage de l'offre de soins dès lors qu'il présente une **réponse de proximité adaptée aux besoins de la population** et qu'un projet d'évolution a été co-construit avec les établissements partenaires. Si la coopération favorise la mutualisation des moyens, elle ne doit pas se muer en une concentration des moyens. **Attentive à la situation des hôpitaux de Douarnenez et de Pont-l'Abbé**, je demeure donc **mobilisée** pour que l'Union Hospitalière de Cornouaille n'emprunte pas ce chemin !

PLUS DE PROTECTION ET DE POUVOIR D'ACHAT POUR LE CONSOMMATEUR

La loi relative à la consommation, dont **j'ai été co-rapporteuse l'an passé**, constitue une véritable avancée pour la vie quotidienne de chacun. Elle redonne du pouvoir d'achat aux Français grâce à une batterie de mesures de régulation économique qui assurent **une meilleure protection du consommateur**.

QUELQUES EXEMPLES :

- **Suppression des frais injustifiés** facturés par les fournisseurs internet et d'énergie, par certaines maisons de retraites qui font payer des journées d'hébergement non dues, par certaines auto-écoles lors d'un transfert de dossier auprès d'un concurrent
- **Baisse du prix des lunettes**
- **Création de "l'action de groupe"** afin qu'une association agréée fédère les plaintes de consommateurs s'estimant floués et agisse en justice en leur nom
- **Lutte contre le démarchage abusif** par l'allongement de 7 à 14 jours des délais de rétractation en cas de vente forcée, création d'une liste d'opposition au démarchage téléphonique
- **Sécurisation des achats sur internet**
- **Extension des prérogatives et pouvoirs de la DGCCRF en cas d'infractions**

Je me suis **particulièrement investie sur le volet relatif aux négociations commerciales entre les fournisseurs et la grande distribution**. Il était grand temps de restaurer un nécessaire équilibre entre les parties et de freiner la course aux prix bas menée par les grandes enseignes au détriment des producteurs et des industriels de l'agro-alimentaire.



A la Tribune pour faire avancer les droits des consommateurs

Assurer toutes les protections



Ouvrir le mariage aux personnes de même sexe - Félicitations à Christiane Taubira d'avoir si bien porté le texte

Mieux prendre en charge nos aînés et soulager les aidants - inauguration de l'accueil de jour An Ty Bihan - Plouhinec



A Plonéour-Lanvern, avec les 116 élèves de l'école de gendarmerie de Chateaulin. En matière de sécurité, par les récents chiffres communiqués, la démonstration de l'efficacité par les résultats est faite.



A mon bureau à l'Assemblée, j'organise mon planning pour répondre aux sollicitations et honorer mes engagements

Je partage mon emploi du temps de manière relativement équilibrée **entre la circonscription et l'Assemblée Nationale**. En fonction de l'ordre du jour des travaux parlementaires et des réunions de travail programmées, je prends l'avion le mardi matin à 6h55 et je reviens en Ouest Cornouaille le jeudi. Cette organisation me permet mensuellement d'honorer environ 20 rendez-vous individuels et de participer en moyenne à 30 inaugurations, assemblées générales, visites de terrain, réunions de travail avec les acteurs locaux,...

Depuis juin 2012, **je suis intervenue par écrit 948 fois** pour obtenir une clarification ou une avancée de la réglementation en vigueur, pour soutenir des projets locaux, pour mobiliser des leviers d'action en faveur des entreprises du territoire, pour accompagner des personnes dans leur accès aux droits ou encore pour solliciter une médiation entre des parties.

MON ACTIVITÉ LÉGISLATIVE EN CHIFFRES

109 questions écrites et 5 questions orales, 57 propositions de loi cosignées, 32 interventions en séance publique, 106 interventions en commission des affaires économiques, 7 rapports parlementaires, 552 amendements,...

www.assemblee-nationale.fr, www.nosdésputés.fr, annickleloch.com



Le bureau de la commission des affaires économiques en visite au Salon de l'Industrie Agroalimentaire



Aux côtés des gens de mer au Congrès national des pensionnés de la marine marchande



A l'espace de la paix de Beuzec-Cap-Sizun pour commémorer le génocide arménien



Précieux moments d'échanges culturels au festival du roman policier "le goëland masqué"

La réserve parlementaire : ce sont des subventions d'État qui permettent d'accompagner les projets d'investissement de proximité des collectivités et de soutenir les activités des associations. Une enveloppe budgétaire de 130 000 € par an est ainsi affectée à chaque député. Afin de rompre avec l'opacité du dispositif, le Président de l'Assemblée Nationale, Claude Bartolone, a décidé en 2012 de rendre publique la ventilation opérée par député.

Depuis juin 2012, j'ai soutenu **12 dossiers de collectivités locales** et **18 projets portés par des associations**. Quelques exemples : construction d'une maison de la petite enfance à **Douarnenez**, rénovation-extension des bâtiments scolaires à **Plonéis**, aménagement de locaux pour les associations et l'espace jeunesse à **Tréffiagat**, extension de la salle multi-activités de **Primelin**, actions de l'association **Autisme Cornouaille**, projets de l'association culturelle et sportive du **lycée maritime du Guilvinec**, activités de l'association **Solidarité Paysans** du Finistère, ...

Ils ont visité l'Assemblée : les élèves du lycée maritime du Guilvinec, de l'Institut-Médico-Educatif de Kerlaz, de l'école de Guiler-sur-Goyen, ...



Avec les élèves de Guiler-sur-Goyen dans la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Lassay

Seul(e) ou en groupe, si vous souhaitez **visiter le Palais Bourbon** ou **assister à une séance de questions au Gouvernement**, je vous invite à contacter mon secrétariat parlementaire pour en connaître les modalités d'accès.

Pour me rencontrer à ma permanence de Pont-L'Abbé (rue du Prat), de Douarnenez (Centre Gradlon), ou lors d'une permanence décentralisée sur le territoire de la circonscription :

Résidence Pierre Pichavant - 12 rue du Prat
29120 PONT-L'ABBE

Téléphone : 02 98 82 31 68

Télécopie : 02 98 87 31 08

Site : annickleloch.com

Twitter : @annick_leloch

Courriel : annick.leloch.deputee@orange.fr

